

Ressources Humaines

REF : DRH2017002

Signataire : SF/RC

Séance du Conseil Municipal du 26/01/2017

RAPPORTEUR : Danielle MARINO

OBJET : Personnel communal : adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour l'année 2017.

EXPOSE :

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prolonge de 2 ans la durée d'application du dispositif de titularisation prévu par la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, dite loi « Sauvadet » parue au JO du 13 mars 2012 ainsi que les conditions d'éligibilité pour prétendre à ce dispositif dont la date d'appréciation de celles-ci, est désormais fixée 31 mars 2013 (initialement cette date était fixée au 31 mars 2011).

Ladite loi poursuit 3 objectifs :

- Favoriser l'accès des agents contractuels à l'emploi titulaire ;
- Prévenir la reconstitution de telles situations à l'avenir ;
- Améliorer les conditions d'emploi des agents contractuels ainsi que leur droits individuels et collectifs ;

Les agents contractuels peuvent donc accéder, par mesures dérogatoires, à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et grades fixés réglementairement (décret n°2012-1293 du 22/11/2012 modifié par celui n° 2016-1123 du 11 août 2016) « par la voie de modes de recrutement réservés valorisant les acquis professionnels » jusqu'au 12 mars 2018 (initialement fixée au 12 mars 2016).

28 agents de la collectivité sont éligibles à ce dispositif (20 par la voie de sélections professionnelles + 8 sans sélection).

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui a été validé à la majorité par le comité technique, en séance plénière du 7 décembre 2016, a été, en application de l'article 8 du décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié par celui n°2016-1123 du 11 août 2016, déterminé en fonction des besoins de notre collectivité et de nos contraintes budgétaires.

Je demande au conseil municipal d'approuver ledit plan tel qu'annexé à la présente délibération.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 26 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soisig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. Mohamed Fathi,	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

M. MONINO Jean-François arrivé à partir de la question n°9
M. KARROUMI Sofienne arrivé à partir de la question n°11
M PLEE Eric arrivé à partir de la question n°5

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme DUCATTEAU Sylvie

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2017002

Signataire : SF/RC

OBJET :Personnel communal : adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départementaux et des régions, modifiée par la loi n° 83.632 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris en application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 précité et modifié par le décret n°2016-1123 du 11 août 2016,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire émis le 7 décembre 2016,

Considérant les besoins de la collectivité dans sa gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences pour l'année 2017,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Madame la Maire à adopter le plan de titularisation tel qu'annexé à la présente délibération

DIT que les dépenses seront imputées au : **64111-020 (602-012-64111-020)**

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER



Reçu en préfecture le : 27/01/2017

Publié le : 27/01/2017

Certifié exécutoire le : 27/01/2017



L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER